

A tous les responsables d'établissements de formation postgraduée reconnus par la FMH (cabinets médicaux inclus)

Berne, le 7 juillet 2009 MG/CH/pb
WB-Stätten/Newsletter/2009/Newsletter SIWF 07-2009 f.doc

**Newsletter de l'ISFM 07/2009
Informations de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue ISFM**

Mesdames et Messieurs,

Si la formation postgraduée médicale est de qualité aussi élevée, c'est grâce à votre précieuse collaboration. Ensemble, vous formez plus de 9'000 médecins-assistants dans près de 1'200 établissements de formation postgraduée et dans 650 cabinets médicaux. Pour vous soutenir dans cette tâche exigeante, nous vous envoyons les informations suivantes:

1. Votre nouvel interlocuteur: l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)
2. Accréditation 2011
3. Démarche qualité dans la formation postgraduée
 - a) Concept de formation postgraduée
 - b) Evaluation des établissements de formation postgraduée par les assistants
 - c) Visites d'établissement
4. Introduction des logbook
5. Evaluation sur le lieu de travail avec feedback
6. Réseaux de formation postgraduée
7. Gestion des fautes et des risques dans les établissements de formation postgraduée
8. Horaires de travail
9. Forces de travail
10. Admission à l'examen de spécialiste
11. Formation postgraduée dans le Good Clinical Practice
12. Importance accrue de la communication
13. Importance accrue de la gestion
14. Pharmacothérapie sûre
15. Traitement de la douleur
16. Soins palliatifs

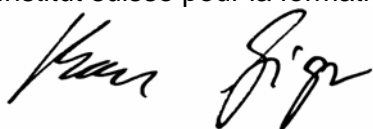
Nous vous prions d'accorder une attention particulière à la gestion de votre concept de formation postgraduée (chiffre 3a). Vous trouverez des informations détaillées sur [le site internet de l'ISFM](#) qui a été complètement remanié. Si vous avez inséré sur le site internet de votre institution un lien vers le site internet de la FMH (p. ex. vers la Réglementation pour la formation postgraduée ou les programmes de formation postgraduée), vous devez le réinstaller.

Nous recevrons volontiers vos suggestions concernant la transmission des compétences et des connaissances. En outre, nous vous saurions gré de nous communiquer suffisamment tôt tout changement éventuel dans la direction de votre établissement.

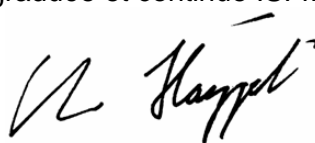
En vous remerciant cordialement de votre engagement pour une formation postgraduée efficace et de grande qualité, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

FMH

Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue ISFM



Dr Max Giger
Président



Christoph Hänggeli
Administrateur responsable

Annexe

- [Informations de l'ISFM](#)

Copies aux:

- Membres de l'ISFM
- Présidents des sociétés de discipline médicale
- Présidents des sociétés représentant les formations approfondies
- Directions médicales des cinq hôpitaux universitaires, de l'EOC Tessin, des hôpitaux cantonaux de St-Gall, Lucerne, Winterthour, Aarau et Fribourg
- Doyens des cinq facultés de médecine

Informations de l'ISFM (07/2009)

1. Votre nouvel interlocuteur: l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)

En décembre 2008, la Chambre médicale a décidé de rendre autonome le domaine de la formation professionnelle sous l'égide de la FMH. Elle a créé à cette fin l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) en lui donnant les compétences nécessaires pour s'occuper de tous les domaines de la formation postgraduée et continue des médecins et veiller à son efficacité et à sa qualité. Les influences de politique professionnelle, notamment sur le plan tarifaire, sont exclues en raison des personnes impliquées dans la gestion de l'ISFM qui rassemble tous les acteurs essentiels de la santé: sociétés de discipline médicale, cinq facultés de médecine, médecins en formation postgraduée (ASMAC), formateurs (AMDHS), représentants des établissements de formation postgraduée (H+) et institutions publiques (OFSP, CDS, MEBEKO). Au sein de la FMH, l'ISFM doit rendre des comptes uniquement à la Chambre médicale suisse.

Autres informations

- [Article «L'ISFM se présente»](#)
- [Article «L'ISFM et ses projets les plus importants»](#)
- [Editorial](#)
- [Organigramme de l'ISFM](#)
- [Liste des membres du plenum](#)
- [Liste des membres du comité](#)
- [Rapport d'activité 2008 de la CFPC](#)

2. Accréditation 2011

En 2011, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) réitérera l'accréditation de la Réglementation pour la formation postgraduée (RFP) et des programmes de formation postgraduée. Les sociétés de discipline médicale ont été informées de la procédure fixée dans la loi sur les professions médicales (LPMéd) lors de la réunion de démarrage du 27 février 2009. L'ISFM a nommé le Dr Richard O. Binswanger chef de projet. Nous avons invité toutes les sociétés à établir avant la fin juin 2009 un rapport d'auto-évaluation de leur programme de formation postgraduée sur la base d'un modèle établi par la Société suisse de radiologie. L'organe mis en place par l'OFSP pour l'accréditation et l'assurance-qualité des Hautes écoles suisses examinera ces rapports avec des experts indépendants. Des visites supplémentaires seront organisées dans les disciplines présentant le plus d'assistants. Les experts de l'OAQ accompagneront les équipes de visite mises sur pied selon l'art. 42 RFP. Les établissements concernés ont été informés le 11 novembre 2008 de ces visites qui auront lieu entre le début d'octobre 2009 et l'automne 2010. Ces visites achevées, l'OAQ établira les rapports finaux à l'attention du DFI. La Commission des professions médicales (MEBEKO) formulera une recommandation concernant l'accréditation et les conditions éventuelles à l'attention du chef du DFI qui rendra sa décision à fin septembre 2011.

Autres informations

- [Rapport d'auto-évaluation type](#)

3. Démarche qualité dans la formation postgraduée

La garantie de la qualité relative à la formation postgraduée médicale en Suisse repose sur les trois piliers suivants:

a) Premier pilier: concept de formation postgraduée

En vertu de la Réglementation pour la formation postgraduée, chaque établissement est tenu d'établir un concept de formation postgraduée correspondant à la grille spécifique de la société de discipline concernée et de le mettre à jour régulièrement. Ce concept présente les contenus d'apprentissage qui sont proposés sur la base de la structure, de la composition du personnel et du mandat thérapeutique. Ces contenus sont formulés aussi bien pour les assistants qui visent le titre de spécialiste concerné que pour ceux qui veulent acquérir un autre titre de spécialiste (notamment en médecine de famille). Nous avons malheureusement dû constater, lors des visites, que les concepts de formation postgraduée étaient souvent incomplets ou non actualisés.

Au cours du 3^e trimestre 2009, nous créerons les liens internet vers les concepts de formation postgraduée des établissements de formation postgraduée reconnus figurant sur la liste, ce qui simplifiera l'accès à ces concepts pour tous les médecins intéressés. Par conséquent, il nous faut impérativement disposer de concepts de formation postgraduée complets et actualisés. Veuillez contrôler si votre concept de formation postgraduée figurant sur [notre site internet](#) est à jour. Si ce n'est pas le cas, nous vous prions de nous envoyer ce document d'ici au **31 août 2009** (document word ou pdf à siwf@fmh.ch). Les établissements de formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie qui ont envoyé récemment leur concept à leur société ne sont pas concernés.

Informations détaillées

- [Grilles spécifiques aux sociétés de discipline médicale](#)
- [Concepts de formation postgraduée](#)

b) Deuxième pilier: évaluation des établissements de formation postgraduée par les médecins-assistants

Ces dernières semaines, nous avons collecté les données concernant le nombre d'assistants pour la douzième enquête. C'est le seul moyen d'actualiser la banque de données englobant tous les établissements de formation postgraduée au moins une fois par année, aussi en ce qui concerne leurs responsables. Vous avez reçu les résultats concernant votre établissement pour 2008 à la fin de l'année dernière. Nous avons annoncé aux sociétés de discipline les établissements jugés insuffisants suite à cette évaluation en les invitant à organiser une visite d'évaluation. Le 15 mai 2009, le Comité consultatif institué pour «l'enquête auprès des assistants» a pris connaissance des résultats des modules 2008 (évaluation de la formation, évaluation de l'évaluation et feedback) et a examiné le module 2009 (communication). Face à la question de l'obligation des assistants à participer à

l'enquête, le Comité consultatif a dû se rendre à l'évidence que la seule intervention possible relevait des établissements eux-mêmes dans le cadre des contrats d'engagement et de formation postgraduée. Nous effectuerons à nouveau cette enquête à la fin de l'été 2009.

Informations détaillées

- [Enquête «Evaluation des établissements de formation postgraduée par les assistants»](#)

c) Troisième pilier: visites d'évaluation

Au cours des douze derniers mois, le concept de visite adopté en 2002 par la CFPC a été complètement remanié et axé sur l'objectif principal, à savoir une évaluation uniforme des établissements de formation postgraduée (entre autres concept de formation postgraduée et sa mise en œuvre, structure des établissements y compris concept relatif à la gestion des risques et des fautes, réalisation de la formation pratique et théorique, réseaux de formation postgraduée, supervision, feedback, horaires de travail). A cet effet, nous avons standardisé la saisie des données avant la visite, le déroulement de la visite et la rédaction du rapport de visite. Le 1^{er} mai 2009, 130 collègues ont participé à une séance d'information sur le nouveau concept mis au point pour ces visites. Nous estimons que plus de 80 visites seront effectuées cette année.

Informations détaillées

- [Visites d'évaluation](#)

4. Introduction du logbook

En novembre 2007, la CFPC a décidé d'introduire un logbook dans tous les programmes de formation postgraduée. Ce logbook a pour but d'enregistrer les progrès d'apprentissage. Il contient les certificats FMH, protocoles d'évaluation et formulaires d'évaluation spécifiques de même que la liste des examens médicaux et des interventions chirurgicales. Sa gestion incombe aux assistants. En novembre 2008, toutes les sociétés de discipline ont été invitées à introduire les contenus d'apprentissage spécifiques dans le logbook modèle. Le Dr Beat Althaus a été désigné chef de projet; il lui incombe également de soutenir les sociétés dans cette tâche. Le logbook devrait être introduit dans tous les programmes de formation postgraduée d'ici à la fin 2009.

Informations détaillées

- [Logbook modèle pour la dermatologie et la vénéréologie](#)

5. Evaluation sur le lieu de travail avec feedback

Le projet «Evaluation sur le lieu de travail avec feedback» (ApbA) est réalisé avec l'Institut pour la formation médicale de l'université de Berne sous la direction de Mme le Prof. Christine Beyeler. Il s'agit d'une observation structurée des assistants dans leur activité clinique par un superviseur (chef de clinique la plupart du temps), suivie d'un feedback. Les instruments suivants sont utilisés: Mini Clinical Evaluation Exercises et/ou Direct Observation of Procedural Skills. Aujourd'hui, près de 20 cliniques des disciplines suivantes participent au projet: méde-

cine interne, psychiatrie et psychothérapie, chirurgie, gynécologie et obstétrique, chirurgie vasculaire et oto-rhino-laryngologie. Les feedback des cliniques impliquées sont extrêmement positifs: Le projet ApbA permet de mieux structurer la formation postgraduée, de mieux l'évaluer et d'obtenir une meilleure communication dans les établissements. Nous vous recommandons vivement de participer à ce projet porteur d'avenir. Lors d'un atelier qui aura lieu en septembre 2009, nous discuterons des expériences faites avec les représentants des établissements concernés et élaborerons des propositions pour l'introduction générale du projet ApbA à l'attention de l'ISFM. Les expériences faites avec ce projet en Grande-Bretagne (Foundation Years) et aux Pays-Bas seront prises en compte dans nos réflexions.

6. Réseaux de formation postgraduée

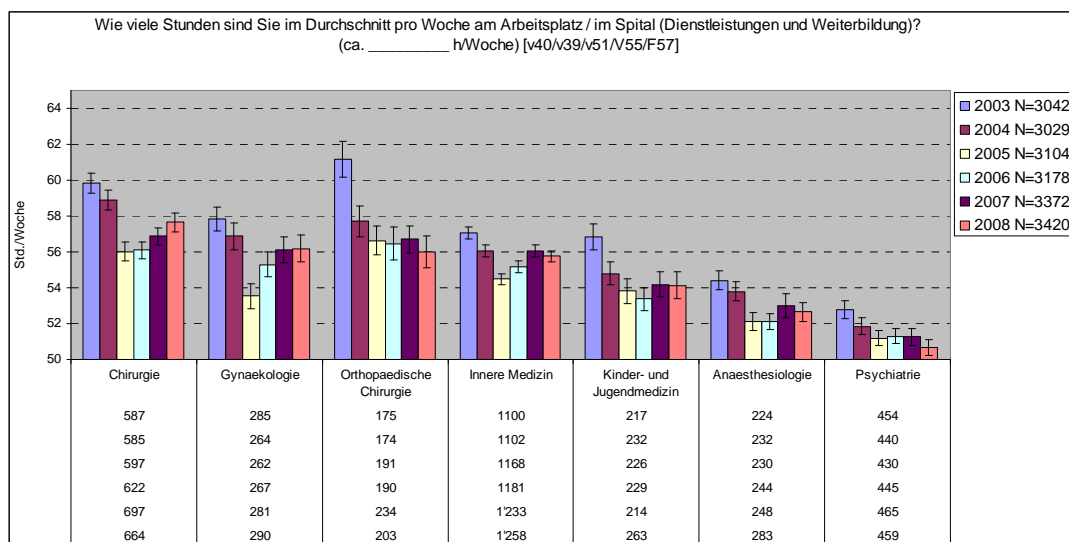
La collaboration entre les différents établissements de formation postgraduée permet de structurer plus efficacement le cursus de formation des assistants (rotation exigée dans différents établissements de formation postgraduée, possibilité de remplir les conditions relatives au catalogue des consultations médicales et des opérations) et d'utiliser de façon optimale les ressources dans le domaine de la formation postgraduée théorique (entre autres cursus spécifique, Journal Clubs, cours d'éthique, cours en économie de la santé, cours de chirurgie). Quelques sociétés ont mentionné dans leur programme de formation postgraduée la formation de réseaux en tant que recommandation ou comme condition à remplir par les établissements pour être reconnus. Nous vous recommandons de collaborer sur le plan régional avec d'autres établissements dans l'intérêt d'une formation postgraduée plus efficace.

7. Gestion des risques et des fautes dans les établissements de formation postgraduée

Dans notre lettre d'information du 15 avril 2008, nous vous avons demandé d'encourager les processus relatifs à la sécurité des patients conformément aux recommandations de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM), de créer dans votre établissement ou dans l'institution concernée un système de gestion des risques et des fautes (entre autres l'application d'instruments de sécurité tel que le CIRS) et d'adapter vos concepts de formation postgraduée en conséquence. Compte tenu de la récapitulation sur la base de 100 visites consécutives dans des établissements de formation postgraduée cliniques -somatiques, nous avons constaté que seuls 40 pourcents des cliniques et divisions inspectées satisfaisaient à ces exigences. Si votre établissement ne devait pas encore disposer d'un système de gestion des risques et des fautes, nous vous rappelons que ce système fait partie des conditions pour la reconnaissance d'établissements de formation postgraduée cliniques, et ce aussi bien dans l'intérêt des patients que dans celui des médecins en formation.

8. Horaires de travail

Respecter la loi sur le travail est devenu un défi important sous la pression croissante des prestations. L'enquête menée auprès des assistants montre que l'application de la semaine de 50 heures est problématique, avant tout dans les établissements de formation postgraduée en chirurgie. Il est nécessaire d'agir dans ce domaine.

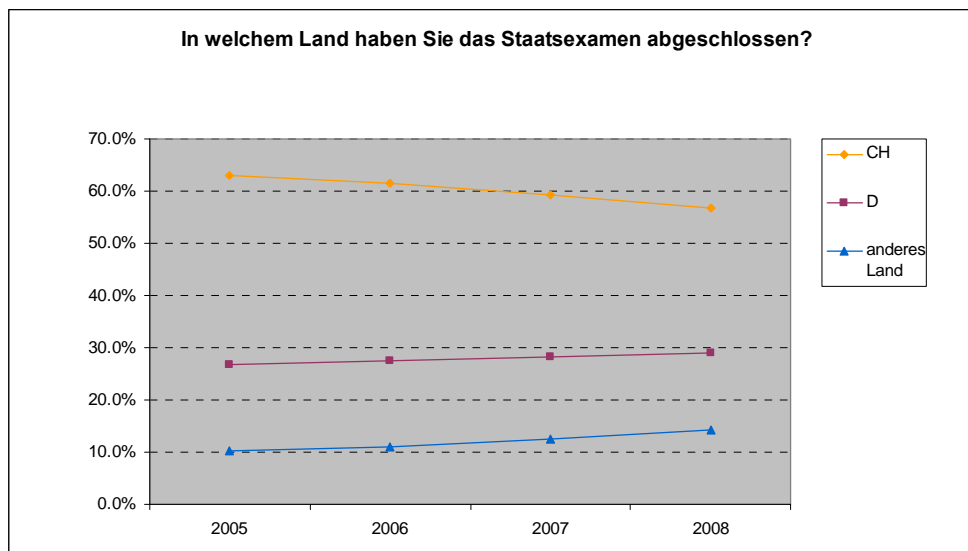


La formation postgraduée, notamment l'acquisition de compétences («skills»), dépend de la possibilité d'effectuer régulièrement des examens médicaux et des interventions chirurgicales sous supervision. La formation des assistants et leur temps de présence entrent ainsi en conflit. De nombreux établissements résolvent ce problème en structurant la formation et en définissant un enseignement axé strictement sur les objectifs du programme de formation, ce qui leur permet d'introduire des horaires de formation communs à tous leurs départements et de donner des cours supra-disciplinaires (éthique, économie de la santé, communication, analgésie interventionnelle, soins palliatifs, radioprotection, gestion de la sécurité, entre autres).

9. Forces de travail

En 2008, on a dénombré 9 009 assistants en formation. Ces cinq dernières années, 800 nouveaux postes d'assistants ont été créés. Nous disposons encore dans la plupart des institutions cliniques d'un nombre suffisant d'assistants à cause notamment à l'excellente qualité de la formation postgraduée et aux bonnes conditions de travail. Il a fallu recruter un nombre croissant de candidats à l'étranger, notamment en Allemagne.

Diplômes de médecin par pays – Comparaison 2005 à 2008



Des pénuries seront possibles dans un proche avenir suite à l'évolution des forces de travail dans le domaine médical. Il est donc recommandé de procéder à une planification ad hoc des ressources humaines et de prendre des mesures structurelles en matière de soins, avant tout dans le domaine des services de garde (service général des urgences, obstétrique, équipes spécialisées notamment dans le domaine de l'angiologie interventionnelle, chirurgie cardiaque et vasculaire).

L'introduction des forfaits DRG met en péril le financement de la formation postgraduée. Après des discussions avec la présidence de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé (CDS), l'ISFM a commandé une étude sur le financement de la formation postgraduée par le biais d'un fonds. Avec cette solution, la formation postgraduée serait garantie pour les futures générations de médecins – conformément aux dispositions des lois cantonales de la santé – et resterait financièrement attrayante pour les établissements.

Informations détaillées

- [Promotion de la relève malgré l'OCP? \(BMS n° 49 du 3 décembre 2008\)](#)
- [La relève médicale est-elle vraiment mise en péril? Modification des ordonnances de la LA-Mal au 1er janvier 2009 \(BMS n° 47 du 19 novembre 2008\)](#)
- [Une ordonnance du Conseil fédéral met en péril la relève médicale \(BMS n° 46 du 12 novembre 2008\)](#)
- [Motion Cassis](#)

10. Admission à l'examen de spécialiste

Veillez noter qu'à partir du 1er janvier 2010, ne seront admis à l'examen de spécialiste que les médecins qui disposeront du diplôme fédéral de médecin ou d'un diplôme de médecine reconnu par l'OFSP. Nous vous serions reconnaissants d'attirer l'attention des assistants concernés de votre établissement sur cette nouvelle réglementation. Les médecins étrangers sans diplôme de médecin reconnu devront donc obtenir tout d'abord le diplôme fédéral avant de se présenter à l'examen de spécialiste et d'acquérir le titre de formation postgraduée visé.

Informations détaillées

- [Aide-mémoire FMH – OFSP](#)
- [Annonce des examens de spécialiste](#)
- [Lettre aux sociétés de discipline médicale du 27 mai 2009](#)

11. Formation postgraduée en bonne pratique clinique (Good Clinical Practice)

La loi sur les produits thérapeutiques (LPT) indique les conditions à remplir pour effectuer des études cliniques; ces directives sont applicables à toutes les études menées sur et avec l'être humain. Dans le cadre des audits réalisés par Swissmedic, on a constaté qu'elles étaient mal respectées. Conformément à la Good Clinical Practice (GCP), les sponsors, examinateurs et co-examinateurs doivent suivre ces règles. Pour garantir les connaissances et capacités, les facultés de médecine et le Clinical Trial Units (CTU) offrent des cours structurés sous forme de modules. Le module de base est destiné principalement aux assistants qui recrutent des volontaires pour des études dans le cadre de leur activité clinique. Quelques hôpitaux universitaires ont rendu obligatoire la formation de base en GCP pour tous les assistants.

12. Importance accrue de la communication

La transmission des compétences en matière de communication avec les patients et leurs proches, dans l'équipe soignante et avec d'autres professions est un objectif prioritaire de la formation postgraduée et continue (LPMéd art. 8 et 17). Compte tenu des expériences faites dans le cadre de plus de 250 visites, nous attirons votre attention particulièrement sur ce mandat de formation postgraduée. Nous nous engageons volontiers pour l'élaboration éventuelle d'instruments didactiques. La transmission de compétences au chevet du patient et avec lui doit avoir lieu dans les établissements de formation postgraduée car elle est un des points forts de notre système de formation décentralisé.

13. Importance accrue de la gestion

Mettre en œuvre des compétences et assumer des tâches d'organisation et de gestion dans le cadre de l'activité professionnelle fait partie des objectifs de la formation prégraduée et postgraduée (art. 4, al. 2, let. e LPMéd). La CFPC participe depuis neuf ans au financement des cours de base en gestion (College-M). Nous vous prions de donner la possibilité à vos assistants de les suivre.

14. Pharmacothérapie sûre

Tous les programmes de formation postgraduée clinique exigent la transmission de connaissances et de compétences dans le domaine de la pharmacothérapie. Lors des visites, il a fallu constater malheureusement de façon répétée que des améliorations étaient nécessaires dans ce domaine. Dans l'intérêt de la sécurité des patients, il ne faudrait pas que les assistants prescrivent des médicaments avant d'effectuer un contrôle d'interaction et sans bénéficier d'une supervision conforme à leur niveau.

15. Traitement de la douleur

La transmission de compétences dans le traitement de la douleur, notamment de la douleur chronique, doit être un autre objectif prioritaire de tous les établissements de formation postgraduée clinique. Pour que le corps enseignant puisse utiliser les ressources de manière optimale, nous aimerions vous recommander la formation de réseaux pour remplir cette tâche. Les institutions de grande taille offrent à cet effet des sessions de formation postgraduée interdisciplinaires. Si nécessaire, l'ISFM s'engage aussi dans ce domaine pour élaborer des instruments didactiques.

16. Soins palliatifs

En automne 2008, le DFI a décidé de promouvoir les soins palliatifs sur le plan national. Cette décision concerne aussi la formation médicale. Pour la formation postgraduée, l'ISFM a procédé aux premières démarches concernant les programmes de formation postgraduée en médecine générale et en médecine interne. La compétence d'accompagner les patients en fin de vie est un objectif de formation prescrit par l'art. 17, al. 2, let. c LPMéd, du moins pour les médecins exerçant dans le domaine clinique. Par conséquent, il vous incombe également de transmettre les contenus d'apprentissage nécessaires.